

## ARRETE DU MAIRE

### REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

**Le Maire de Faverges de la Tour (Isère),**

**Vu le Code de la route et notamment ses articles R44, R53 et R 225,**

**Vu le code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L131-1 à L131-3,**

**Vu le code de la voirie routière,**

**Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et la loi 83-8 du 7 janvier 1983,**

**Vu le décret 86-475 du 14 Mars 1982 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines positions du code de la route,**

**Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974,**

**Considérant que pour la sécurité des usagers et la bonne marche de journée au bord de l'étang à l'étang du Véronin organisé par l'APPEL du Collège Saint Bruno le dimanche 26 mai 2024,**

## ARRETE

**ARTICLE 1** : La circulation sur la VC12 (direction de Châteauevieux au Véronin) sera mise en sens unique. La VC12 sera donc barrée au Véronin et une déviation sera mise en place par la VC10 (sens Véronin au Traversoud) et la VC2 (sens Véronin à Cassejoie).

**ARTICLE 2** : La signalisation sera mise en place par l'association organisatrice sous le contrôle de la Commune et sera applicable de 7 heures à 18 heures, le **dimanche 26 mai 2024**.

**ARTICLE 3** : La Gendarmerie, le Maire et tout agent de l'autorité sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Une copie du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de la Tour du Pin et au Conseil Général de la Tour du Pin, service aménagement, pour information.

Fait à Faverges de la Tour,

Le 12 avril 2024

Le Maire, Jean-Marc DAMAIS.

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Faverges de la Tour. The stamp contains the text "MAIRIE DE FAVERGES DE LA TOUR" around the perimeter and the number "38110" at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.